

# La Boussole

*elle vous guide là où on se soucie de vous*



*Novembre 2020*

*Numéro 5*

*Dans ce numéro :*

Mobilisations du 26 Novembre.....	2
Rappels sur le Ségur.....	5
La crise en interne.....	7
Situation COVID.....	8
Instances du 14 Octobre.....	9
Instances du 20 Novembre et contacts.....	11
Le coin détente.....	12
La nouvelle équipe.....	13



Journal de la section syndicale SUD SANTE SOCIAUX  
de l'hôpital gériatrique Philippe Dugue



Depuis lundi, vous nous avez sollicités à plusieurs reprises. **Vous faites bien, nous sommes là pour ça !** Nous avons répondu à vos questions, vous avons communiqué des informations, les préavis de grève, les autorisations de déplacement pour Versailles ou Plaisir, vous avons aidé à faire quelques pancartes.



Jeudi, comme nous vous l'avions annoncé, nous avons souhaité nous mobiliser **de façon forte et efficace !** Les représentants SUD SANTE SOCIAUX de Chevreuse se sont rendus à la mobilisation à Versailles. **L'intérêt d'être en extérieur est d'être visible et de sensibiliser l'opinion publique.** Quelques passants nous ont d'ailleurs demandé des tracts et encouragés ! De 14h à 16h30, nous étions une cinquantaine de personnes mobilisées devant la préfecture, pour représenter l'hôpital gériatrique P. Dugue, le monde de la protection de l'enfance, les hôpitaux de la Mauldre, Pontchartrain, Montfort, le CAMSP de Trappes, l'hôpital de Versailles et structures rattachées.



**Nous avons décroché un RDV avec le chef de cabinet du Préfet,** accompagné d'un drh. Ainsi, 3 personnes furent désignées et autorisée à entrer dans la préfecture.

Le chef de cabinet **s'est engagé à faire remonter nos courriers et à en transmettre un en son nom au Ministère de la Santé, qu'il nous joindra également.**

Par ailleurs, un journaliste du **magazine Le Parisien** était présent, un **article dédié à notre mobilisation est paru hier soir sur leur site.** Nous vous le joignons.



## Yvelines : les soignants réclament la revalorisation de leurs salaires

Une manifestation a réuni ce jeudi à Versailles et à Plaisir les « oubliés du Ségur de la santé ». Ils demandent une hausse 183 € de leurs revenus mensuels comme l'ont obtenue leurs collègues de l'hôpital.



Versailles, jeudi 26 novembre. Une cinquantaine d'agents ont déployé des banderoles devant la cour de la préfecture des Yvelines. [LP/L.M.](#)

Par Laurent Mauron

Le 26 novembre 2020 à 19h09

Ils ont l'impression d'être des parias. Une cinquantaine d'agents du secteur social et médico-social ont manifesté, jeudi après-midi à Versailles, devant les grilles de la Préfecture des Yvelines. Dans le même temps, leurs collègues du centre hospitalier de Plaisir, où 350 agents sont concernés, ont également dit leur mécontentement sous les fenêtres des bâtiments de leur direction.

Ces « oubliés du Ségur de la Santé », pour la plupart kinésithérapeutes, orthophonistes, infirmières, assistantes sociales, éducatrices ou secrétaires, réclament l'application immédiate des 183 € de revalorisation de leurs traitements, une mesure accordée depuis deux mois par le ministère de la Santé à leurs homologues de l'hôpital et des établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

« Nous avons le même employeur, l'hôpital, les mêmes qualifications, une grille indiciaire identique et faisons partie d'une seule et même fonction publique. Pourquoi sommes-nous écartés de cette revalorisation ? » s'interroge Corinne, une infirmière du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS), l'un des organismes rattachés au Centre hospitalier de Versailles.

Avec elle, d'autres agents, en majorité des femmes, sont venues de ces structures - centre de soins d'accompagnement, de prévention et d'addictologie (CSAPA), dispositif d'intervention précoce en autisme (DIPEA) ou des deux CAMPS du département - où cette injustice est particulièrement ressentie.

Une revalorisation de l'ordre de 10 % du traitement mensuel

Vêtues de leurs blouses blanches, elles brandissaient des banderoles sur lesquelles on pouvait lire « Soignants au rabais = patients oubliés » ou « Personnel hospitalier en solde à - 183 € ». Cette fameuse somme, qui compte tenu des salaires peu mirobolants dans le secteur, représente un vrai gain. « 183 €, c'est 10 % de ce qu'on gagne chaque mois. Pour obtenir une telle revalorisation à l'ancienneté, il faut attendre au moins 10 ans », tempête ainsi une orthophoniste.

L'amertume est d'autant plus grande que tout le monde n'est pas jugé à la même enseigne. « Ce sont les gens ayant des statuts dans le médico-social qui sont mis de côté quand, à côté de nous, ceux qui ont un statut hospitalier l'obtiennent. On ne comprend pas du tout ce traitement à deux vitesses car, au printemps, lors du confinement, nous étions tous, sans exception, réquisitionnés. À ce moment-là, personne n'a regardé le statut », s'énerve une manifestante.

Pour Sébastien Point, délégué syndical Sud Santé qui appelait à ce mouvement, la colère est plus que légitime : « Les collègues du médico-social se sentent lésés, comme s'il y avait des sous-catégories de personnel ».

<https://www.leparisien.fr/yvelines-78/yvelines-les-soignants-reclament-la-revalorisation-de-leurs-salaires-26-11-2020-8410725.php>

Dans le même temps, environ 150 personnes se rassemblait en intersyndicale (sud santé sociaux, CGT, FO) à l'hôpital de Plaisir.

### **Et maintenant ?**

Le préavis de grève couvre les agents qui souhaitent se mobiliser, tous les jours sont couverts jusqu'au 3 Décembre pour le moment. Un préavis devrait paraître pour couvrir tout le mois de Décembre.

Des **courriers** des établissements et de la fédération SUD SANTE SOCIAUX sont régulièrement **envoyés à Monsieur Olivier Véran au Ministère de la santé.**

Une **nouvelle mobilisation** nationale intersyndicale se tiendra à Paris jeudi prochain 3 Décembre. Ce même jour, **à 14h, SUD SANTE SOCIAUX avec les établissements présents** le 26 déclarent une nouvelle mobilisation à 14h, **devant l'ARS à Versailles.** **Ceux qui veulent venir avec nous, qu'ils soient avec les syndicats ou non, tous sont les bienvenus comme vous étiez tous conviés le 26/11. Nous pouvons faire un départ ensemble depuis Chevreuse.**

### **Calendrier de la section SUD SANTE SOCIAUX :**

**30 Novembre** : réunion de préparation des ordres du jour pour les instances du 9 Décembre.

**1 Décembre** : nous serons à nos postes premiers, nous ne sommes pas déchargés à 100%. Mais rien ne vous empêche de vous mobiliser librement !

**2 Décembre** : nous posons une **heure de grève de 14h à 15h (vous pouvez ne rester qu'une demi-heure, plus ou moins vous êtes libres) pour écrire notre propre courrier au Ministère de la santé.** Nous avons demandé à réserver la salle Jean Mermoz pour cela, en attente de réponse.

**L'encadrement et la direction sont invités à participer à leur niveau : puisqu'ils soutiennent l'action nationale, ils peuvent le prouver en envoyant leur propre courrier ou encore payer exceptionnellement cette heure de grève. Un mail traçant ces demandes a été envoyé à M.MORENO le 27/11.**

**3 Décembre** : mobilisation à Versailles devant l'ARS à 14h, allons-y nombreux !

**8 Décembre** : préparation des supports et travail des documents pour les instances du 9 Décembre.

**9 Décembre** : instances CTE et CHSCT de notre établissement.



Les accords du Ségur ont été signés en Juillet dernier par le représentant des employeurs, la FHF, le ministre des solidarités et de la santé, les organisations syndicales FO, CFTD, UNSA.

**Accord version définitive**

**Rendre attractive la fonction publique hospitalière : Revaloriser les carrières et les rémunérations et sécuriser les environnements de travail**

En pleine épidémie de coronavirus, le Président de la République a pris un engagement, le 25 mars 2020, à Mulhouse, auprès de toutes les femmes et les hommes mobilisés dans la crise du COVID-19 : « à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital ».

Deux mois jour pour jour après le discours de Mulhouse, s'est ouverte une grande concertation, le Ségur de la Santé. L'ambition de cette grande concertation avec les acteurs du système de santé est de tirer collectivement les leçons de l'épreuve traversée pour bâtir les fondations d'un système de santé encore plus moderne, plus résilient, plus innovant, plus souple et plus à l'écoute de ses professionnels, des usagers et des territoires.

Le 1er pilier du Ségur de la santé avait pour thème la transformation des métiers et la revalorisation de ceux qui soignent. C'est dans le cadre de ce pilier que s'est ouverte une négociation avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la fonction publique hospitalière, le représentant des employeurs, la fédération hospitalière de France et le ministre des solidarités et de la santé. Le présent accord est le fruit de cette négociation.

**Axe 1 : Des carrières et des rémunérations réévaluées pour rendre au service public hospitalier son attractivité**

**1. Une revalorisation sociale des salaires avec une prise d'effet au 1er septembre 2020**

Les rémunérations du service public de santé ne sont ni en adéquation avec l'utilité sociale de l'ensemble de ces professionnels, ni en adéquation avec leur engagement professionnel. En conséquence, les signataires du présent texte conviennent que soit engagée dans les meilleurs délais une revalorisation des rémunérations pour les personnels des établissements hospitaliers et des EHPAD.

Concernant le CTI, il est bien écrit que les personnels concernés sont ceux des établissements hospitaliers et des EHPAD. Il est bien écrit « un travail spécifique devra être conduit sur la situation particulière des agents et des salariés des établissements sociaux et services médico-sociaux et services médico-sociaux ». Ils étaient donc d'ores et déjà exclus de la mesure. Quant à la date de ce travail à venir.... ?

Un travail spécifique devra être conduit sur la situation particulière des agents et des salariés des établissements sociaux et services médico-sociaux.

**Mesure 1 : création d'un complément de traitement indiciaire à hauteur de 49 points d'indice représentant 183 euros nets par mois pour les agents titulaires et contractuels dont le versement interviendra à compter de janvier 2021 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour 24 points d'indice et au 1<sup>er</sup> mars 2021 pour 25 points d'indice.**

**SUD SANTE SOCIAUX n'a pas signé ces accords, justement parce que nous ne sommes pas d'accord avec cette différence explicitée depuis le début !**

Par ailleurs, une ligne de plus sur la fiche de paie (CTI) ne garantit rien dans le temps. Rien ne nous assure que selon les envies du gouvernement le décret ne sera pas modifié et que cette ligne ne sera pas modifiée ou supprimée.

Il faut bien comprendre que le Ségur est une suite de mesures, et que le CTI n'est que l'une d'entre elles. Sur l'année 2021, plusieurs groupes de travail vont encore avoir lieu afin de décliner toutes ces mesures, et il y en a plus d'une négative : dérégulation du temps de travail, réduction du temps de repos quotidien, agents qui pourraient maintenant avoir à faire leur planning eux-mêmes en plus de leur travail, etc...

**2. Calendrier d'application**

Immédiatement	Lancement du groupe de travail sur les revalorisations de grilles
1 <sup>er</sup> septembre 2020	1 <sup>ère</sup> tranche du complément de traitement : 90€ nets par mois (24 points d'indice)
Septembre 2020	Lancement du groupe de travail sur la simplification des régimes indemnitaires
	Lancement de la mission sur la formation professionnelle
	Lancement du groupe de travail sur les CHSCT
1 <sup>er</sup> janvier 2021	Entrée en vigueur de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 créant le complément de traitement avec effet rétroactif pour 24 points d'indice au 1 <sup>er</sup> septembre 2020
1 <sup>er</sup> mars 2021	2 <sup>ème</sup> tranche du complément de traitement : 93€ nets par mois (25 points d'indice) ;
Mars 2021	Aboutissement du chantier sur la revalorisation des grilles
1 <sup>er</sup> janvier 2022	Limite d'entrée en application des nouvelles grilles
	Mise en œuvre du plan national sur la formation

La réduction à 11h de la durée du repos quotidien.

Les mesures de fonctionnement des pools de remplacement, l'annualisation du temps de travail et le passage à 11h de la durée du repos quotidien devront être mis en place par voie d'accords d'entreprise, d'établissement ou de branche, dans une enveloppe budgétaire spécifique et supplémentaire aux mesures de revalorisation salariale, afin de faciliter la négociation de ces accords.

Les signataires du présent accord conviennent que l'organisation du temps de travail et la sécurisation des plannings doivent être conformes à la réglementation et par conséquent constituer un chantier prioritaire de la refondation de la fonction publique hospitalière.

Pour parvenir à cet objectif, les mesures suivantes seront développées à compter de 2021 :

- Des projets pilotes visant, dans le respect de la durée légale du travail, à faire évoluer l'organisation du travail seront développés dans les établissements. Ces projets pilotes pourront permettre une construction de plannings en pleine autonomie par les agents du service avec une validation par les encadrants pour garantir le bon fonctionnement du service et la prévisibilité des obligations de travail ;

En Janvier 2021 débiteront les discussions pour la revalorisation des grilles salariales, pour les agents qui travaillent auprès des patients.

Pour information, vous pouvez consulter les grilles salariales et les textes sur le site [emploithèque.org](http://emploithèque.org)

Il est bien expliqué dans ces accords que pour appliquer ces mesures, des décrets de base tels que sur la durée du repos quotidien par exemple seront modifiés !

Ces accords ayant été signés, nous sommes déjà avancés...toutefois, rien n'est joué !

En effet des groupes de travail vont avoir lieu, et un comité de suivi est censé se réunir régulièrement afin de faire le point sur les mesures et leur application.

Il faut continuer de se mobiliser avant que ne soient validés d'autres mesures qui sont un recul.

Il faut également que les organisations qui ont signé ces accords reviennent sur ce qu'elles ont accepté pour tous les agents...

Par ordonnance du tribunal administratif, le ministère a été obligé de convier l'organisation syndicale CGT santé action sociale aux groupes de travail.

La **fédération SUD SANTE SOCIAUX** a envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception à Monsieur Olivier Véran, pour demander :

- De participer à l'ensemble des groupes de travail du Ségur
- Un calendrier des groupes de travail
- Les documents résultants des réunions précédentes



**Restons mobilisés,  
exprimons-nous  
et résistons !**



**La distribution du CTI :** la décision ne vient pas du directeur M. MORENO, mais bien de l'Etat et des signataires des accords du Ségur. Ce ne sont pas les directeurs qui décident de le verser ou non, les catégories de personnel éligibles sont mentionnées dans les accords. Toutefois tout le monde le mérite et y a le droit, c'est pour que l'Etat le reconnaisse rapidement que nous restons mobilisés !

**La répartition des budgets et des affectations :** là, en revanche, c'est l'établissement qui est responsable. Il y a plusieurs années déjà, la direction a décidé de faire profiter l'EHPAD et l'USLD des ressources humaines et financières de la MAS. En effet, une partie du personnel est partiellement ou totalement payé sur le budget de la MAS, mais parfois n'y travaillent même pas !

Cela partait d'une bonne intention de ne pas léser les résidents de l'EHPAD et l'USLD, mais cela lèse les résidents de la MAS qui voient une partie des missions réduites pour eux et qui indirectement paient des prises en charge pour l'EHPAD et l'USLD. Si le budget de la MAS bénéficie en partie aux autres secteurs, leur facturation n'en est pas pour autant réduite proportionnellement à ce qui leur est retiré pour partager aux autres services.

Pour le personnel, il est normal de ne pas comprendre qu'on travaille sur un service éligible au CTI, mais qu'on ne l'a pas car on est payé comme si on travaillait sur la MAS (non pas en terme de salaire mais d'enveloppe dans laquelle est pioché le salaire).

Cette injustice d'écart entre affectation-budgétisation est bien un problème interne.

La relecture du bilan social pose question également :

0.10 ETP de psychothérapeute (pas de psychothérapeute ici), 2.35 ETP de psychologue (donc un 0.35 de poste n'est pas pourvu), 1.2 ETP d'ergo (donc 0.2ETP non pourvu) etc.....

Pouvons-nous revoir les affectations au réel des budgets ? Attention, ce n'est pas une question anodine. Si par définition des ressources humaines et matérielles sont redistribuées sur la MAS, c'est bien qu'elles sont supprimées ailleurs...A étudier avec prudence et réflexion.



**L'erreur du versement :** le directeur M. MORENO a expliqué avoir versé le CTI à tout le monde ayant été trop confiant sur les mesures de l'Etat qui devaient arriver. Si l'intention est bonne, les conséquences ont été catastrophiques. L'établissement s'est vu rappelé à l'ordre. M. MORENO a répondu à l'ARS que cela n'aiderait pas à améliorer l'attractivité.

Toutefois, alors qu'il était si bien intentionné, difficile de comprendre qu'il n'est pas anticipé une retenue sur salaire en échelonnant, et qu'il reprenne tout d'un coup souvent au-delà du pourcentage légal de retenue (cf nos mails depuis le début de la semaine et les pièces jointes).

**Personnel :** tous les corps, grades et catégories sont concernés. Les personnels sont épuisés, à cran, découragés. Heureusement, la note positive est qu'un peu de solidarité est visible entre les agents de l'établissement.

**Intérimaires :** leur aide est indispensable. Bien qu'il y ait des difficultés de recrutement même au niveau des boîtes d'intérim, la gestion de l'intérim sur le terrain n'est pas attractive non plus ! Certains confient ne pas apprécier d'être « baladés » par l'établissement, qui change leur mission. Par exemple, un intérimaire prévu pour les Iles, qui arrive, et qu'on somme d'aller travailler au Village (mais cela peut être vrai pour d'autres services)

**Résidents :** aux Collines, les derniers dépistages ont révélé 19 résidents positifs au COVID, certains asymptomatiques. Depuis le début de la deuxième vague, il y a eu deux décès.

**Admissions :** pour l'instant aucune admission n'est prévue. A ce jour 10 lits sont vides sur l'établissement répartis sur 3 services. Si évidemment cela évite de surcharger encore les agents de travail, une telle situation qui dure pourrait s'avérer inquiétante car les financements de l'établissement sont entre autre corrélés à l'activité et au taux d'occupation. Des admissions pourraient être programmées début Janvier avec l'arrivée d'une nouvelle assistante sociale.

**Visites :** sous réserve de la situation, les visites des familles pourraient être de nouveau possibles pour les services du Jardin, du Village et des Iles à compter du 7 Décembre. Toujours sur RDV, 2 visites par semaine par résident. Sessions skype toujours en place.

**Déconfinement des Collines :** les résidents négatifs au COVID pourront sortir de leur service début Décembre en respectant le port du masque.

**Réouverture du PASA :** les ateliers ont lieu dans le service pour les Iles. Sous réserve de la situation d'ici là, il est prévu de rouvrir le PASA pour les résidents des Collines à compter du 7 Décembre.

**Noël en famille :** aucune sortie à domicile ni permissions ne seront autorisées, des visites pourront avoir lieu.

**Dépistage pour le personnel :** les dernières sessions de dépistage ont eu lieu le 26 et le 27 Novembre. Deux autres sessions sont prévues : le 17 Décembre de 10h à 15h, une seconde début Janvier après les vacances de fin d'année.

La prochaine cellule de crise aura lieu le 7 Décembre à 11h.

**Dans les Yvelines :** certains établissements sont plus touchés que d'autres. Il y a des cas de COVID parmi les résidents et le personnel dans les établissements de Versailles, Poissy, Plaisir, Pontchartrain, La Mauldre, mais peut-être dans d'autres également.

### Rappels :

- Dans certains établissements, des personnes qui savaient être des cas contacts (femme ou mari positifs au COVID par exemple) sont venus travailler au contact direct des résidents sans respecter les mesures barrières. Etonnement, le virus a été transmis aux résidents, avec des décès dans la plupart des cas.  
En plus de marquer une incroyable irresponsabilité, cela représente un motif de licenciement. Néanmoins, dans les 2 établissements en question, personne n'a été inquiété...question de poste et de relations de copinage....  
Qu'en pensent les familles des personnes décédées et ces dernières elles-mêmes ?
- Nous ne pouvons que vous encourager et vous rappelez qu'il faut respecter les gestes barrières : lavage des mains, port du masque, respect d'un mètre de distance physique quand cela est possible.

Nous vous rappelons que si cela vous intéresse ou que vous voulez savoir ce qu'il se passe, vous pouvez lire les compte-rendu de ces réunions sur le réseau.

Voici le chemin : **serveur COMMUN, dossier Instances-Plannig-CR et PV, dossier CHSCT ou CTE.**

## CTE :

- **Suites de la réunion GHT au sujet du prestataire Adecco pour l'intérim :** M.L., responsable Adecco dit honorer 50% des commandes, avoir de grosses difficultés de recrutement pour la qualification d'aides-soignants et infirmiers. Il reconnaît que des intérimaires lui disent ne plus vouloir venir à la MAS, la charge de travail étant trop importante. Les intérimaires ont le choix de leurs missions. Une nouvelle gestionnaire sera affectée au secteur des Yvelines et viendra visiter l'établissement, pas d'autres solutions que d'appliquer les pénalités financières à Adecco. M. MORENO voudrait constituer un pool de remplacement de contractuels, mais où les trouver ?



- **Reprise du projet social :** le projet d'établissement dont le projet social fait partie sera présenté de nouveau aux instances du 9 Décembre. Le directeur précise que certaines lignes peuvent déjà être appliquées.
- **Missions de l'encadrement** (élaboration, mise à jour des plannings et tenue dans octime) : concernant M. K. et ses difficultés à faire les plannings (bien qu'il en fasse « depuis 22 ans »), Mme PLESSIEZ précise l'aider et souvent refaire les plannings des Iles et du Jardin. Elle ajoute que M. K. a été reçu. Mme PLESSIEZ et M. MORENO indique à l'assemblée que si les compétences ne sont pas au RDV, des mesures pourraient être prises.



Par rapport à octime, Mme PLESSIEZ reconnaît que depuis 2 ans certaines choses dans le logiciel ne fonctionnent pas : problème de paramétrage, programmation inadaptée, pas de fiabilité et pas d'historique. Réflexion de plusieurs mois déjà de rechercher un profil en interne, voire même un poste aménagé, pour être référent octime et s'investir dans les paramétrages du logiciel.

- **Compte-tenu de la situation actuelle (absentéisme, épuisement, etc...), l'établissement serait-il en mesure de gérer une reprise de la crise sanitaire ?**  
Le directeur dit que l'établissement est prêt à appliquer les mesures ordonnées par l'ARS, qu'il reste vigilant et adaptera les cellules de crise,. Les notes informatives seront réactivées. Cela répond bien à la question d'un point de vue administratif, mais humain (personnel épuisé, absentéisme important).
- **Mise à jour des trombinoscopes** (reconnaissance du personnel) et durée d'archivage de l'image d'une personne : SUD SANTE SOCIAUX remonte le fait que les trombinoscopes du personnel ne sont pas à jour, avec notamment l'affichage de l'image de personnes ne travaillant plus dans l'établissement. Mme PLESSIEZ indique que c'est au service RH de faire la mise à jour.

- **Don de tablettes numériques, comment sont-elles utilisées ?** Mme PLESSIEZ répond que la connexion dans l'établissement est mauvaise, et que les tablettes pourront être utilisées début 2021 lorsque la fibre sera installée dans l'établissement.

Comme d'habitude, le CTE ne s'est pas très bien passé : sous-entendu, tentatives d'entrave à la prise de parole, les représentants du personnel SUD SANTE SOCIAUX se sentent malmenés par la Direction et par la CFDT. Les questions qui n'ont pas pu être posés le seront aux prochaines instances du 9 Décembre.



Il faut comprendre que les représentants SUD SANTE SOCIAUX ne viennent pas en instance pour eux-mêmes et ne considèrent pas cela comme un jeu de dinette entre copains, nous venons pour le personnel. C'est ça le but. Ils ont confiance en leurs représentants, nous leur devons des comptes. Ca a toujours été notre objectif depuis notre élection.

Au CHSCT, autre univers autre ambiance. Devant le médecin du travail et l'infirmière, il faut faire bonne figure. Alors tout le monde se laisse la parole et s'aime, on s'embrasserait presque à la fin mais COVID oblige.....



### CHSCT :

Sécurité des agents (agent qui reste seul quand il y a des réunions ou formation, seul en attendant la relève selon les horaires, infirmière pour 3 services, etc...). M. MORENO indique son souhait que cela ne se reproduise pas et rappelle son attente envers les cadres afin de bien gérer les plannings.



- Remarque sur l'usure des **ralentisseurs extérieurs** pour descendre au parking n°5 : SUD SANTE SOCIAUX fait état du risque encouru par les agents qui sont en pause à l'extérieur et des résidents quant au fait que les ralentisseurs sont usés et ne freinent plus les véhicules qui peuvent arriver vite. La réponse est qu'ils seront changés début 2021.



- Remarque sur la santé en général dans l'établissement : SUD SANTE SOCIAUX fait état de la souffrance en général dans l'établissement, le personnel va mal. En attestent entre autre les nombreux arrêts maladie. M. MORENO explique qu'il faut réfléchir au retour des agents après des congés maladie et demande aux cadres d'éviter les problèmes de plannings qui n'aident pas.



## INSTANCES DU 20 NOVEMBRE

Le CTE et le CHSCT avaient le même ordre du jour : ces instances exceptionnelles avaient pour but de valider les documents sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs semaines : règlement intérieur de l'établissement, guide de gestion du temps de travail, procédure de signalement de faits de harcèlement ou discrimination, protocole de télétravail.

SUD SANTE SOCIAUX a soumis plusieurs modifications : organisation plus claire pour citation des références, retrait de termes inadaptés, complément, rappel que cela concerne tous les personnels, ouverture du télétravail à tout le personnel (missions transversales, rédactions de projets, comptes-rendus, tableaux de référencement de matériel etc...) et pas seulement au personnel du pôle administratif.

Quasiment toutes nos modifications ont été validées.



**Rappel sortie culturelle :** le service RH vous a diffusé une invitation. En effet le musée du Louvre offre la gratuité d'accès au personnel des hôpitaux et des EHPAD, avec un accompagnateur, jusqu'au 31 décembre 2020. Attention, il faut réserver. Allez-y vite après le 15 Décembre et avant le 31 !

## CONTACTS

N'hésitez pas à contacter les représentants du personnel SUD Santé Sociaux en cas de besoin.

Le local syndical se trouve au deuxième étage, côté SSIAD (côté opposé aux vestiaires).

Vous pouvez aussi nous laisser un mot dans la boîte aux lettres dans le couloir des vestiaires.

Si vous souhaitez adhérer, sachez qu'il n'y a que 4 prélèvements dans l'année, les cotisations sont trimestrielles. Chez SUD SANTE SOCIAUX, vous payer pour 3 mois l'équivalent de ce que vous payez pour un seul mois dans d'autres syndicats.

### Nous joindre ou adhérer :

Section SUD Santé Sociaux  
1 rue Jean Mermoz  
78 460 Chevreuse

☎ H.G. P. Dugue : 01 30 07 31 04

☎ Département : 06 49 65 61 58

@ : [hgsud@nerim.net](mailto:hgsud@nerim.net)



[www.sudsantesociaux.org](http://www.sudsantesociaux.org)



SUD Santé Sociaux 78

Pour rire un peu et relativiser parce qu'il y a des choses plus graves dans la vie...



### Petites blagues

J'étais assise dans la salle d'attente pour mon premier rendez-vous avec un nouveau dentiste, quand j'ai remarqué son diplôme qui était accroché sur le mur.

Il y était inscrit son nom, et je me suis soudain remémorée un grand brun portant ce nom. Il était dans ma classe de lycée quelques 40 ans auparavant et je me demandais si cela pouvait être le même garçon pour qui j'avais craqué à l'époque.

Quand je suis entrée dans la salle de soins, j'ai immédiatement écarté cette pensée de mon esprit.

Cet homme grisonnant, dégarni et le visage marqué de profondes rides était bien trop vieux pour avoir été mon amour secret... Quoi que?

Après qu'il eut examiné ma dent, je lui ai demandé s'il avait fait ses études à Toulouse?

- Oui, m'a-t-il répondu.

- Quand avez-vous été diplômé?

-1959.

Pourquoi cette question? -Vous étiez donc dans ma classe! Me suis-je exclamée.

Et alors cet affreux vieux petit crétin m'a demandé:

- Vous étiez prof de quoi?

C'est une jeune fille, en mini-jupe trop serrée, qui fait la queue pour monter dans l'autobus.

Voyant qu'elle n'y arrive pas car la jupe est vraiment très serrée elle passe ses mains derrière pour ouvrir un peu la fermeture éclair.

Elle essaye à nouveau mais, rien à faire, la jupe est encore trop serrée.

Elle recommence à passer ses mains derrière pour ouvrir plus la fermeture éclair et retente de monter dans le bus.

Alors qu'elle n'y arrive toujours pas, un mec, derrière elle, la prend soudainement par les fesses d'une façon très explicite et la monte dans le bus.

La fille, outrée, insulte copieusement le mec, le prenant pour un obsédé sexuel.

Il lui répond :

Cela fait deux fois que vous me descendez ma braguette !

Alors, je pense que l'on se connaît suffisamment

### Divers

**Certains ouvrages méritent d'être relus, pour être redécouverts. À ce titre, je recommande aux gens l'émouvant "Code de la route"**

### Philosophie



La vie, c'est comme une randonnée...

Rien ne sert d'aller le plus vite, le plus haut ou le plus loin, si l'on oublie d'apprécier le paysage en chemin.



**On a tous été jeune et con, mais il faut pas croire qu'en restant con, tu vas rester jeune.**

## LA NOUVELLE EQUIPE

Nous souhaitons bonne route à notre camarade Jean-Pierre, qui part travailler dans un autre établissement. Donne-nous des nouvelles ! Nous te souhaitons plein de bonnes choses.



Nous accueillons Véronique, qui reprend le mandat de Jean-Pierre au CHSCT. Bienvenue !



### Vos représentants du personnel de la section SUD SANTE SOCIAUX :

#### Titulaires au CTE



Suzanne Hadjedj  
animatrice



Marie-Hélène Touffait  
aide-soignante

#### Titulaire au CHSCT



Véronique Cornu  
aide-soignante

#### Suppléante au CTE



Armelle Hoffele  
blanchisserie

#### Suppléante au CHSCT



Alysée Govedarovic  
psychologue